



La Coursive Boutaric
31 – 33 place Galilée
21000 DIJON

COUPON DE POUVOIR

Les coupons de pouvoirs, accordés à un(e) autre adhérent(e) en cas d'empêchement, doivent être remis au porteur du pouvoir qui le présentera lors de son entrée à l'AG et dès à présent par mail à l'adresse marion@aparr.org . Chaque adhérent, y compris les administrateurs actuels, ne peut recevoir plus de 2 pouvoirs.

Mr / Mme _____
ne peut assister à l'AG du 2 mai 2019

et donne pouvoir à

Mr / Mme _____

Signature :